



## Logement Insalubre

-----  
Par Lyly426

Bonsoir,

Ayant quitter mon ancien logement pour motif ( Insalubrité ) et ayant une nouvelle adresse, je souhaiterais savoir si je pouvais quand même déclaré mon ancien logement insalubre ?

Cordialement,

-----  
Par vivi2501

bonsoir,

Pourquoi vous voulez vous déclarer votre ancien logement insalubre ?

-----  
Par Lyly426

Bonsoir,

On doit rendre les clés ce jeudi.

Cela nous porte préjudice et le propriétaire veut faire des démarches à la fin du bail or qu'il na pas fait les démarches au début du bail.

-----  
Par vivi2501

Pourriez-vous être plus explicite concernant les démarches de votre ex propriétaire ?

-----  
Par Lyly426

Il n'a pas fait l'état des lieux d'entrée et maintenant il veut nous imposer de faire un état des lieux de sortie ( et il sait que son logement est insalubre) et on craint qu'il mettent tout sur notre dos et on a les photos d'entrée et sortie du logement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous lu cette page :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158[/url]

"Une personne ayant connaissance de faits révélant une situation d'insalubrité doit le signaler au préfet du département par tous moyens."

-----  
Par Lyly426

Bonsoir,

J'ai pris connaissance de celui-ci.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Après avoir lu vos autres réponses, vous n'avez pas encore quitté ce logement.  
Si aucun état des lieux d'entrée n'a été réalisé, (et on se fiche des photos) il vous a été remis en bon état.

Avez- vous signalé au propriétaire les "problèmes" que vous ne décrivez pas ? Il est assez facile de vous mettre sur le dos de la saleté ou des éléments cassés, mais l'usure ou encore la vétusté ne sont pas à votre charge.

Combien de temps êtes vous restés dans ce logement ?  
Et pourquoi dites vous qu'il est insalubre ? N'est-ce pas plutôt "non décent" ?

-----  
Par Lyly426

On est resté 2 ans dans ce logement.

Étant a 4 dans le logement, plus les jours passait, plus le mur était mouillé par l'humidité, quand il y avait la pluie, la maison étaient inondé de partout et cela nous faisait tombé malades sachant qu'on est asthmatique.

Il y avait de la moisissures de partout, les cables électriques étaient dans le vide ( dangereux pour les enfants ).

-----  
Par yapasdequoi

C'était humide pendant 2 ans ?  
Et constatant cette humidité et ces défauts électriques, les avez vous signalés au propriétaire ?  
Avez-vous déclaré un dégât des eaux à votre assurance ?

-----  
Par Lyly426

Oui pendant 2 ans.

Le propriétaire savait déjà que son logement était comme ça.

-----  
Par yapasdequoi

Avez vous signalé cette humidité ? Avez-vous fait une déclaration de sinistre à l'assureur ?  
Ou vous avez passé 2 ans à supporter sans rien dire ?

-----  
Par Lyly426

Nous avons supporter pendant 2 ans !

-----  
Par yapasdequoi

Vous devriez rapidement contacter les services d'hygiène de la mairie et écrire à la préfecture pour cette insalubrité.

Mais ceci ne garantit pas que le propriétaire ne vous accusera pas d'avoir négligé de le prévenir.

Contactez aussi l'ADIL dès que possible, ils peuvent vous aider pour éviter d'ajouter d'autres erreurs.

Ne signez surtout pas l'état des lieux de sortie dans cette situation.

-----  
Par Lyly426

Merci beaucoup pour votre aide !

Une dernière question : peut-on écrire le propriétaire par email pour lui dire l'état des lieux ou doit-on lui envoyer une

lettre avec accusé de réception ?

-----  
Par yapasdequoi

Pas d'email.

L'état des lieux est contradictoire le jour de votre départ.

C'est un document à signer, pas un email.

Ou alors vous voulez lui signaler l'humidité ? Il est grand temps en effet... Courrier RAR obligatoirement.

Faites vous aider par l'ADIL.

Et déclarez le sinistre à votre assureur.